

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'environnement et de la Qualité de Vie

PROJET DE
DE CADRE STRATEGIQUE
DE LA STRATEGIE NATIONALE
DE LA BIODIVERSTE

SPANBA 2025 – 2030

I. Cadre Stratégique national

Le cadre stratégique national s'articule autour de quatre objectifs stratégiques nationaux qui se déclinent sur 24 cibles nationales pour lesquelles des mesures de mise en œuvre ont été développées et regroupées dans un plan d'actions.

La mission 2030 de la nouvelle stratégie nationale de la biodiversité est « mettre en œuvre des mesures urgentes et décisives visant à faire cesser, à inverser la perte de biodiversité, à restaurer et valoriser ses multiples services écosystémiques au service du bien-être et de la prospérité des générations présentes et futures.

Objectifs stratégiques

Les cibles nationales et mesures de mises en œuvre de la SPANBA sont regroupées selon quatre objectifs stratégiques nationaux de la SPANBA qui sont alignés aux quatre objectifs du Cadre Mondial de la Biodiversité. Ces objectifs stratégiques nationaux sont les suivants :

- **Objectif Stratégique A**: Arrêter et inverser la perte de la biodiversité, des espèces menacées, en préservant, en augmentant la superficie des écosystèmes et en restaurant leur résilience et leur adaptation tout en augmentant leur contribution à la lutte contre les changements climatiques et en améliorant les-services écosystémiques.
- **Objectif Stratégique B** : Préserver, renforcer et valoriser les contributions multiples des services écosystémiques au bien-être et à la prospérité durables des générations présentes et futures.
- **Objectif Stratégique C** : Protéger, préserver, renforcer et valoriser, au profit des générations présentes et futures et le savoir-faire et connaissances ancestraux et traditionnels, les traditionnelles ainsi que le partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources biologiques tout en tirant pleinement profit des avantages des technologies modernes y compris des avancées de la biotechnologie respectueuse de la santé humaine et de l'environnement.
- **Objectif Stratégique D** : Déployer tous les moyens nécessaires à la concrétisation de la vision 2050 et de la mission 2030 de la nouvelle stratégie nationale de la biodiversité y compris en matière de financement,

en particulier à travers l'accès renforcé aux sources de financement multilatérale, de renforcement des capacités, de coopération technique et scientifique, d'accès à et au transfert de technologies grâce à une coopération Nord-Sud renouvelée, une coopération Sud-Sud renforcée et à une coopération triangulaire repensée.

Cibles nationales alignées avec les cibles mondiales de biodiversité (CMB)

ANNEXE : Cibles nationales alignées aux Cadre Mondial pour la biodiversité

Cibles nationales	Objectif mondial	Cibles mondiales		ODD
		Cible	Degré d'alignement	
Cible nationale 1 Assurer une planification spatiale participative, intégrée et respectueuse de la biodiversité pour toutes les zones, et veiller lors d'un changement d'affectation des terres et des mers, de réduire de manière substantielle ou d'éviter la perte des zones de grande importance pour la biodiversité afin de garantir la préservation de leur intégrité écologique et la pérennité de leurs services écosystémiques.	A	1	Elevé	ODD 14 et 15
Cible nationale 2 Restaurer les écosystèmes dégradés afin de rétablir leur fonction et de maintenir leur équilibre, d'améliorer l'état de leur biodiversité, d'assurer leur pérennisation, et de garantir durablement la production des services écosystémiques.	A	2	Elevé	ODD 8 et 15
Cible nationale 3 Protéger et conserver l'intégrité écologique des écosystèmes terrestres et marins afin d'assurer leur pérennisation, et garantir durablement la production des services écosystémiques grâce à la mise en place d'aires protégées ainsi que d'autres mesures de conservation par zone clé de la biodiversité.	A	3	Elevé	ODD 14 et 15

Cible nationale 4 Atténuer et si possible enrayer l'extinction des espèces à statut particulier (menacées, rares et endémiques), tant sauvages que domestiques, et améliorer leur conservation <i>in-situ</i> et <i>ex-situ</i> pour maintenir leur diversité génétique et améliorer leur potentiel d'adaptation grâce à des mesures adéquates et urgentes.	A	4	Elevé	ODD 8 et 15
Cible nationale 5 Garantir une gestion et une utilisation durables des espèces sauvages, en : a) Contribuant à la création d'emplois pérennes et de revenus pour les populations locales de façon à procurer des avantages sociaux, économiques et environnementaux aux populations ; b) Investissant dans les écosystèmes naturels à haute valeur ajoutée en particulier pour la valorisation des filières clés et l'utilisation durable de la biodiversité ; c) Assurant une utilisation, des prélèvements et un commerce durable, sûrs et légaux des espèces sauvages ; d) Protégeant et promouvant les pratiques traditionnelles d'utilisation durable des populations locales.	B	5, 9	Elevé	ODD 8 et 15
Cible nationale 6 Eviter, limiter, réduire et atténuer les risques relatifs aux impacts liés aux espèces exotiques envahissantes sur la biodiversité, les fonctions et les services écosystémiques et réguler leur introduction.	B	6	Elevé	ODD 15
Cible nationale 7 Réduire les risques relatifs aux impacts sur la biodiversité et les fonctions et services écosystémiques, liés à toutes les sources de pollution notamment celles d'origine agricole.	B	7	Elevé	ODD 12

Cible nationale 8 Atténuer les effets des changements climatiques et de l'acidification du milieu marin sur la biodiversité et renforcer la résilience : a) en réduisant et minimisant de manière significative d'ici 2030 les menaces générées par les effets négatifs des changements climatiques sur la biodiversité et les fonctions et services écosystémiques, en préservant et en renforçant la résilience et l'adaptation des écosystèmes et de la biodiversité menacés. b) en intégrant dans la gestion des écosystèmes les approches d'adaptation au changement climatique (résilience des écosystèmes et adaptation basée sur les écosystèmes, restauration des écosystèmes dégradés, lutte contre la désertification et neutralité en matière de dégradation des terres) et de prévention des risques et catastrophes naturelles grâce à des approches écosystémiques dans l'intérêt de toutes les populations et de la nature.	B	8, 11	Elévé	ODD 7,9 , 13 ,14 et 15
Cible nationale 9 Assurer une gestion durable des systèmes de production en adoptant des pratiques respectueuses de la biodiversité et de son utilisation durable, afin de garantir une productivité à long terme, de renforcer la sécurité alimentaire, de conserver et de restaurer la biodiversité.	B	10	Elevé	ODD 12
Cible nationale 10 Accroître de façon significative d'ici à 2030 la superficie et améliorer la qualité des espaces verts urbains et périurbains, y compris les forêts urbaines et péri-urbaines par leur restauration/réhabilitation et/ou aménagement et la réhabilitation des espaces existants. Intégrer systématiquement les services écosystémiques dans les plans d'aménagement urbain pour la valorisation et la conservation de la biodiversité urbaine et faciliter l'accès à ces espaces verts et les espaces bleus afin d'améliorer la qualité du cadre de vie urbaine, la biodiversité urbaine, la	B	12	Elevé	ODD 3,11 et 13

santé des citoyens et minimiser l'impact des changements climatiques.				
Cible nationale 11 Mettre en œuvre les mécanismes appropriés de partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources biologiques et de l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques, ainsi que les connaissances traditionnelles associées aux ressources biologiques, en prenant des mesures juridiques politiques, institutionnelles et de renforcement de capacités.	C	13	Elevé	ODD 8
Cible nationale 12 Intégrer la gestion durable de la biodiversité et ses valeurs dans le corpus juridique, réglementaire et les politiques de planification et de développement des secteurs économiques ayant une incidence significative sur la biodiversité, pour assurer une gestion efficace et une utilisation durable de la biodiversité et renforcer la coopération intersectorielle et la coordination efficace entre tous les acteurs et intervenants en matière de biodiversité.	B	14	Elevé	ODD 8 et 15
Cible nationale 13 Sensibiliser les décideurs à tous les niveaux sur l'importance socioéconomique de la préservation des écosystèmes naturels et de leur biodiversité et de son intégration avec ses multiples valeurs dans l'élaboration des plans et stratégies de développement.	B	14	Moyen	ODD 8, 11,13 et 15

Cible nationale 14 Prendre des mesures visant à inciter les entreprises à agir, en particulier les grandes entreprises et les entreprises étrangères afin de communiquer leurs risques, dépendances et incidences sur la biodiversité, tout en mobilisant le secteur bancaire national pour l'investissement dans les projets de restauration et de valorisation des écosystèmes.	B	15	Elevé	ODD 8, 11,12,13 et 15
Cible nationale 15 Encourager les alternatives durables et promouvoir les modes de consommations saines durables à travers le renforcement du cadre législatif et réglementaire, l'accès à des informations pertinentes et précises et à des solutions de substitution et le renforcement de la sensibilisation et de l'éducation.	B	16	Elevé	ODD 12
Cible nationale 16 Mettre en place un cadre juridique et institutionnel relatif au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques et de biosécurité.	C	17	Elevé	ODD 3, 12 et 15
Cible nationale 17 Recenser et promouvoir les systèmes d'incitations positives et les réformes des incitations négatives pour la valorisation durable du capital naturel des écosystèmes algériens.	D	18	Elevé	
Cible nationale 18 Développer de nouveaux mécanismes de financement spécifiques à la conservation de la biodiversité et à sa valorisation, y compris ceux relatifs aux savoir-faire traditionnels, notamment par les financements innovants tels que les schémas de Paiements pour les Services Ecosystémiques, et assurer l'intégration de la biodiversité dans les différents portefeuilles de programmes, en cohérence avec les opportunités de financements internationaux.	D	19	Elevé	ODD 8, 13, 15 et 17

Cible nationale 19 Renforcer les capacités nationales en recherche scientifique et développement technologique pour promouvoir la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, notamment par le biais de coopérations internationales telles que les coopérations Sud-Sud, Nord-Sud et triangulaire pour faciliter le transfert et l'accès à des technologies adaptées et le partage de connaissances scientifiques, tout en soutenant l'élaboration de programmes de recherche scientifique pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, et visant à garantir une conformité aux objectifs du cadre mondial pour la biodiversité.	D	20	Elevé	ODD 13,15 et 17
Cible nationale 20 Intensifier le renforcement institutionnel et le développement des capacités de l'ensemble des parties prenantes en prenant en considération les besoins de tous les acteurs.	D	20	Moyen	ODD 8 et 15
Cible nationale 21 Développer la capitalisation, la recherche et la formation pour améliorer la connaissance sur la biodiversité, notamment en matière d'inventaire de la biodiversité et des bonnes pratiques pour sa conservation, sa restauration et sa valorisation.	D	20	Moyen	ODD 8 et 15
Cible nationale 22 Partager les connaissances et diffuser les informations sur la biodiversité afin de : a) Les rendre accessibles aux <i>décideurs</i>, aux secteurs pertinents, aux utilisateurs, aux gestionnaires et aux bénéficiaires de la biodiversité, b) Renforcer la prise de décision concertée et la planification en s'appuyant sur toutes les connaissances disponibles. c) Informer, sensibiliser et éduquer le grand public (population, utilisateurs, citoyens), y compris les jeunes, sur l'importance de la biodiversité et de son exploitation rationnelle dans le cadre d'un développement durable.	D	21	Elevé	ODD 8

Cible nationale 23 Intégrer les populations locales, notamment les femmes, les enfants, les personnes handicapées et les jeunes ainsi que la société civile et les parties prenantes publiques et privées dans la gestion, la conservation, la restauration et la valorisation de la biodiversité, en capitalisant les bonnes pratiques de gestion participative et assurer leur accès aux informations relatives à la biodiversité afin de susciter l'appropriation et la responsabilisation pour la préservation de la biodiversité.	D	22	Elevé	ODD 8
Cible nationale 24 Assurer l'intégration des femmes afin de leur permettre de contribuer à la mise en œuvre effective de la SPANBA et à la réalisation des trois objectifs de la Convention.	D	23	Elevé	ODD 5 et 15
